

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Juillet 2019

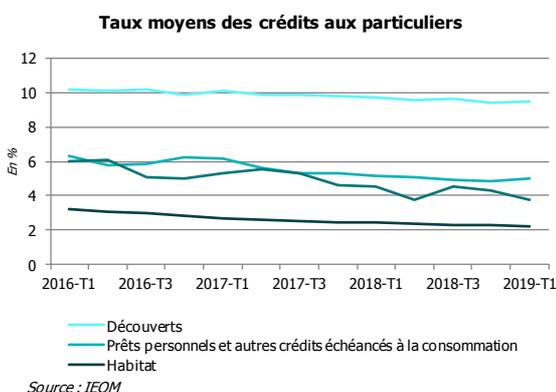
TAUX DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2019

Au premier trimestre 2019, les taux des crédits aux particuliers évoluent différemment. Le taux moyen du découvert (9,51 %) et celui des prêts personnels (4,97 %) augmentent de respectivement 9 et 14 points de base (pb) sur trois mois. Le coût du crédit immobilier affiche un retrait de 9 pb et atteint son point bas historique.

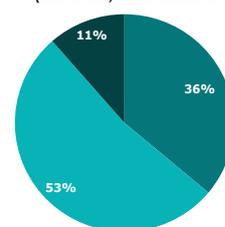
L'écart entre les taux pratiqués en Polynésie française et en France métropolitaine se creuse pour les découverts (+371 pb, après +349 pb le trimestre précédent). En revanche, il se réduit pour les prêts personnels (+110 pb, après +114 pb auparavant) et les crédits à l'habitat (+68 pb après +76 pb trois mois plus tôt).

Les conditions débitrices en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie demeurent relativement proches. Hormis pour les découverts et les autres crédits, les taux polynésiens sont supérieurs aux taux calédoniens.

CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



Répartition des flux de nouveaux crédits aux particuliers
(sur un an, hors découverts)

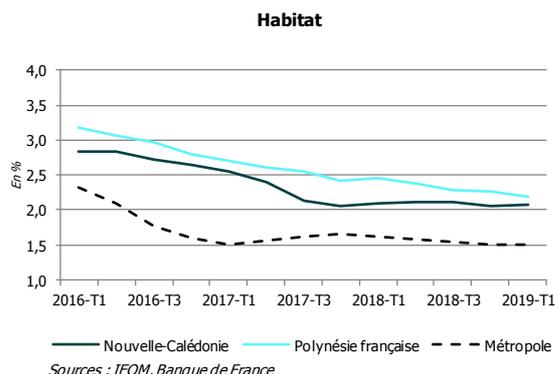
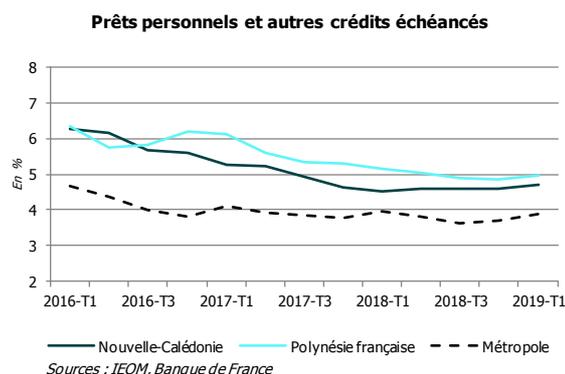
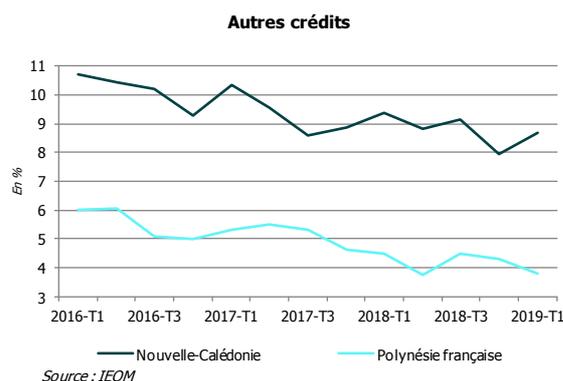
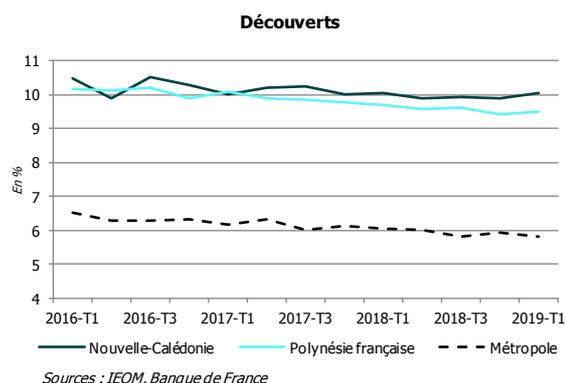


- Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation
- Habitat
- Autres crédits

Source : IEOM

Taux moyen débiteurs en %							Variations	
		2018-T1	2018-T2	2018-T3	2018-T4	2019-T1	1 an	1 trim
Polynésie française	Découverts	9,72	9,56	9,63	9,42	9,51	-0,21	0,09
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	5,16	5,05	4,90	4,83	4,97	-0,19	0,14
	Habitat	2,45	2,39	2,29	2,27	2,18	-0,26	-0,08
	Autres crédits	4,50	3,75	4,52	4,31	3,79	-0,72	-0,52
Métropole	Découverts	6,03	6,01	5,81	5,93	5,80	-0,23	-0,13
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	3,94	3,81	3,63	3,69	3,87	-0,07	0,18
	Habitat	1,62	1,58	1,54	1,51	1,50	-0,12	-0,01

ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE



MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements ayant leur activité en Polynésie française. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

L'enquête de Polynésie française exploite environ 120 000 déclarations relatives aux crédits consentis au cours de chaque trimestre.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échéancée (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.